

# Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages

## Définitions :

### ***Un trouble spécifique est :***

un trouble cognitif, développemental  
d'un ou de plusieurs apprentissages,  
durable et persistant, chez un enfant qui  
par ailleurs ne présente pas :

- de déficit intellectuel
- de trouble sensoriel
- de trouble moteur
- de trouble psychologique grave.

## On distingue :

- La dysphasie
- La dyslexie
- La dyspraxie
- La dyscalculie
- Le TDAH (Trouble Déficitaire de  
l'Attention avec ou sans Hyperactivité)



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES

**Chargée de mission**



**ENSEMBLE  
pour L'ÉCOLE  
INCLUSIVE**

## Chargée de mission TSLA

**Mme Joëlle RAUNET**  
Conseillère pédagogique

### Coordonnées



#### **SERVICE ECOLE INCLUSIVE**

65 avenue de la Forêt Noire  
67083 Strasbourg Cedex



[tsaash67@ac-strasbourg.fr](mailto:tsaash67@ac-strasbourg.fr)



**03 88 45 92 30**

### Site ASH :

<http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr>

Rubrique : Troubles Spécifiques des Apprentissages

ou sur votre moteur de recherche taper :

**ASH 67**

### Les missions:

L'aide apportée par Mme Raunet s'adresse à tout enseignant du premier et second degré du Bas-Rhin concerné par la problématique ou la prise en charge des troubles spécifiques des apprentissages.

#### Trois missions

- 1) Informer, former :  
Contribuer à la formation continue des enseignants  
Constituer un fond documentaire pédagogique accessible aux enseignants du département
- 2) Accompagner in situ :  
Venir en appui des enseignants dans la mise en place de projets pédagogiques adaptés dans le cadre du protocole d'accompagnement d'un élève à besoin éducatif particulier
- 3) Collaborer avec les partenaires :  
Mettre en œuvre un partenariat avec les professionnels impliqués dans l'aide aux élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages.  
Accompagner les familles.  
Être l'interlocuteur des associations.

### Les partenaires :

#### **Pour l'Education Nationale:**

- Les directeurs et enseignants des écoles
- Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés
- Les services de santé scolaire ou la PMI
- Les enseignants-référents handicap
- Les enseignants des U.L.I.S. école et des U.L.I.S. qui accueillent des enfants dyslexiques, dysphasiques et dyspraxiques

#### **Pour le médico-social et sanitaire:**

- Le Centre Référent des Troubles du Langage et des Apprentissages (CRTLA) du CHU de l'Hôpital de Hautepierre à Strasbourg et son Antenne à Haguenau (AETA)
- Les praticiens libéraux: orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, neuropédiatres, psychothérapeutes et réseaux ou centres spécialisés, CAMSP, CMP, CMPP ...
- L'établissement St Charles : ITEP, SESSAD
- Le S.S.E.S.D de l'ARAHM

#### **Et bien sûr:**

- Les parents
- Les associations de parents d'enfants « dys »